

LE TACOT

www.thoury-ferrottes.fr

Facebook Thoury Ferrottes officiel



pages 18

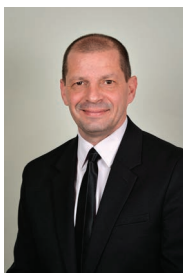
Fête de la Pomme



page 21

Expo photo

En direct de la mairie	p. 2 - 8
Ça vous concerne	p. 9 - 13
Ça se passe ici	p. 14 - 26
Environnement	p. 27
Infos pratiques	p. 28 - 29
Etat civil	p. 29
Nos entreprises	p. 30 - 31
Agenda	p. 32



L'ÉDITO DU MAIRE /

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Thoury-Ferrottes n'est pas une grande commune mais est reconnue pour sa dynamique associative. Je tiens à féliciter les présidents d'associations et toutes les personnes qui consacrent de leur temps pour entretenir cette vie locale, riche dans le bien vivre ensemble. Dernièrement, avec l'organisation par les bénévoles de la fête de la pomme.

Vous savez, les grandes idées ne naissent pas que dans les grandes villes, elles naissent aussi dans les petites communes où les moyens sont minimes.

Et puis je voudrais enchaîner avec les remerciements ; d'abord remercier le personnel communal qui œuvre toute l'année pour notre commune. Les employés ont accompli un travail considérable dans tous les domaines, dans un bon esprit d'équipe. Remercier les membres des commissions communales, les bénévoles de la bibliothèque, tous ceux qui à des titres divers collaborent aux travaux du conseil municipal, tout comme les acteurs économiques, entreprises, artisans, commerçants qui animent la commune et contribuent à son rayonnement dans l'intérêt de toujours mieux vivre ensemble.

Merci également aux différents partenaires des services de l'Etat, de la Région et du Département avec lesquels nous sommes en relation quasi permanente. Ces administrations nous apportent une aide très précieuse pour faire avancer nos projets au quotidien.

Je voudrais aussi en profiter pour remercier Brigitte, notre secrétaire du syndicat des écoles du bocage ainsi que l'ensemble du personnel qui compose cette structure. Je pense aussi aux enseignants, et en particulier nos deux maîtresses, Nathalie et Claudie, pour le savoir qu'elles transmettent à nos enfants. Elles savent combien notre école est utile pour eux et pour la commune.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi notre commune. Ils y trouveront calme, confort et sérénité en s'y investissant en fonction de leur disponibilité.

Bienvenue aussi aux nouveaux nés de l'année et félicitations aux parents.

La période de fin d'année est un moment où l'on se retrouve en famille ou entre amis pour les fêtes de Noël et du jour de l'an ; des moments importants pour resserrer des liens, pour se ressourcer et avancer plus sereinement dans la vie.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Yves Roy

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2019

Le 02 octobre 2019 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 25 septembre 2019.

Étaient présents : Djamila AMOUR, Alain BARTHOUX, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Virginie LAROCHE, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS, Michèle TURCI

Avait donné pouvoir : Grégoire TOUZEAU à Yves ROY

Étaient absents non excusés : René DEMONT, Jean-Benoît REGY

Secrétaire de séance : José TOMAS

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance :

- **Le point n° 8 : Amortissement des subventions d'équipement**
- **Le point n° 9 : Décision modificative concernant les amortissements**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 02 juillet 2019. Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2019.

Monsieur TOMAS José est désigné secrétaire de séance.

1) AVIS SUR LE PROJET DE SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE)

- Vu la délibération en date du 03 juillet 2019 par laquelle le SMEP Seine-et-Loing a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- Vu l'article L.143-20 du code de l'urbanisme,
- Vu l'article L.143-21 du code de l'urbanisme,

Monsieur le Maire expose au Conseil,

Par délibération en date du 03 juillet 2019, le SMEP Seine-et-Loing a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Conformément à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le SMEP Seine-et-Loing sollicite l'avis des Personnes Publiques Associées, dont la commune de Thoury-Ferrottes, sur ce projet.

La CCPM rend l'avis suivant :

Il existe de très fortes modifications entre les versions de projet présentées aux élus de la CCPM jusqu'à avril 2019 et celle arrêtée en juillet 2019, sans que celles-ci aient fait l'objet de justifications par le SMEP Seine et Loing. En effet, même si le choix du scénario de développement voté par les élus reste dans l'intitulé le même (choix du scénario 3), dans le détail, les chiffres des scénarios ont été revus à la hausse par rapport aux versions précédentes.

Outre le fait que sur la forme, les objectifs de développement arrêtés en juillet 2019 sont bien supérieurs à ceux validés par les élus du conseil syndical lors du vote du PADD le 12 février 2014 sans que cela n'ait été concerté, sur le fond, les objectifs en découlant sont démesurés au regard des tendances observées et des objectifs fixés à l'échelle supra et repris dans les documents de planification de rang supérieur dont le SDRIF et le SRHH, mais aussi à l'échelle locale, dans les PLU communaux récemment approuvés ou en cours d'élaboration, et dans le PLHi de la CCPM.

Développement démographique :

La version du SCOT d'avril 2019 prévoyait + 13 358 habitants à horizon 2030, soit + 17% de population. La version arrêtée du SCOT prévoit + 17 510 habitants à horizon 2030, soit + 22% de population. En guise de repère, la population de la CCPM a augmenté de 15 % entre 1975 et 2014.

La CCPM ne s'inscrit pas dans les nouveaux objectifs démographiques inscrits dans la version arrêtée du SCOT. Tendre vers une croissance démographique de + 17% était déjà ambitieux.

Habitat :

La version du SCOT d'avril 2019 prévoyait la construction de 5 760 logements (soit +339 logements/an) à horizon 2030. La version arrêtée du SCOT prévoit + 10 242 logements, soit + 602 logements /an à horizon 2030.

Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) vise sur la même période la production de 335 logements/an, dont 215 sur la CCPM et 120 sur la CCMSL. Ces objectifs du SRHH ont été déclinés par la CCPM dans son PLHi en cours de validation par les services de l'Etat, et sur lequel le SMEP a émis un avis favorable.

Autres repères : 182 logements ont été construits par an en moyenne entre 2006 et 2015 sur le territoire communautaire. Depuis 2013, la construction a beaucoup ralenti : 134 logements/an construits en moyenne entre 2013 et 2017 sur le territoire de la CCPM.

Par ailleurs, les objectifs de construction de logements locatifs sociaux (LLS) sont restés inchangés entre les versions du SCOT d'avril et de juillet (production de 414 logements sociaux à l'horizon 2030, soit environ 35 LLS/an). La part de LLS dans la construction de logements est donc mécaniquement réduite et faible dans la version de SCOT arrêtée (4% contre 7.2%). De plus, les mesures prises dans le document ne permettent pas d'engager un rééquilibrage territorial, notamment entre la CCMSL et la CCPM.

Les objectifs inscrits au SCOT en matière d'habitat semblent déraisonnables, démesurés au regard des tendances observées, et des objectifs inscrits tant dans le SRHH que dans le PLH intercommunal de la CCPM. Le projet de SCOT ne permet pas de répondre aux besoins du territoire, qui visent notamment à fluidifier les parcours résidentiels, à améliorer l'équilibre social de l'habitat, à diversifier l'offre notamment à destination des jeunes et des personnes âgées et à promouvoir un habitat durable et de qualité. Des besoins auxquels la construction massive de logements en extension, toujours plus éloignés des équipements et centralités, ne permet pas de répondre.

Développement économique :

Contrairement aux objectifs démographiques et de construction de logements, les objectifs de création/accueil d'emplois ont été revus à la baisse entre la version d'avril et celle de juillet, il en va de même pour la densité moyenne de salariés par hectares, le tout en maintenant les mêmes besoins de surfaces à urbaniser.

Ces choix créent un déséquilibre. En effet, le territoire accueillerait à terme plus d'habitants mais proportionnellement moins d'activités, tout en consommant beaucoup de foncier. Cela aurait pour conséquence de renforcer le caractère d'ortoir du territoire, dynamique dans laquelle les élus de la CCPM ne veulent pas s'inscrire.

Par ailleurs, la prise en compte des zones d'activités existantes, vieillissantes et vraisemblablement porteuses de futures friches industrielles est insuffisante. L'orientation 2 vise bien à « favoriser la qualité et l'économie foncière des zones d'activités économiques et des zones commerciales », mais les notions de restructuration urbaine et d'optimisation foncière des zones existantes sont globalement insuffisamment présentes dans le projet de SCOT. C'est pourtant l'un des axes sur lesquels la CCPM mobilise beaucoup de moyens depuis 2 ans (cf. restructuration du Parc d'entreprises du Confluent à Montereau).

Consommation d'espace :

La version du SCOT d'avril 2019 prévoyait + 87 Ha à vocation habitat et + 91.7 Ha à vocation économique à horizon 2030. La version arrêtée du SCOT prévoit + 328.5 Ha à vocation habitat et + 91.7 Ha à vocation économique à horizon 2030.

En comptabilisant les besoins de consommation d'espace du SCOT, la version chiffrée la moins disante présente pour la période 2013-2030 une moyenne de consommation de l'ordre de 21 Ha/an. Cela ne permet pas de démontrer une réduction du rythme de la consommation d'espace par rapport à la période précédente. Le projet de SCOT ne s'inscrit donc pas dans une démarche vertueuse, économe en termes de consommation d'espaces agricoles. Or l'activité agricole est une composante forte de l'identité de nos territoires. La CCPM souhaite donc limiter l'extension urbaine pour préserver le premier outil de travail des agriculteurs.

Remarques d'ordre général :

Le projet présente d'importants problèmes de cohérence interne du document, notamment dans ses objectifs chiffrés. A titre d'exemple, il n'y a pas de cohérence entre les chiffres annoncés dans le scénario 3 page 16/rapport de présentation/justifications (+ 18 181 habitants à horizon 2030, + 133 Ha nécessaires en ZA, et + 279 Ha de surfaces nécessaires... pour l'habitat a priori ?), et ceux présentés dans la justification des objectifs chiffrés page 36 : + 17 510 habitants à horizon 2030 (+17 396 habitants dans le tableau de la même page), + 328.5 Ha de surfaces consommées pour l'habitat, et + 91.7 Ha de surfaces ouvertes à l'urbanisation à vocation d'activités.

Beaucoup d'observations déjà formulées par la CCPM depuis juillet 2018 ne sont toujours pas prises en compte dans le projet de SCOT arrêté. Le projet de création de la ZA du Moulin n'est par exemple pas à jour, malgré les éléments communiqués par la CCPM au SMEP et les nombreuses demandes de modifications.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet de SCOT Seine et Loing arrêté,
- considérant que les intérêts essentiels de la CCPM et ceux de la commune de Thoury-Ferrottes risquent d'être compromis par le projet de SCOT arrêté, de demander, au titre de l'article L.143-21 du code de l'urbanisme les modifications suivantes :
 - révision des objectifs chiffrés de développement démographique, de construction de logements, de développement économique, et de consommation d'espace, afin de revenir à des objectifs plus raisonnables et cohérents avec les projets de développement voulus par les élus du territoire et d'ores et déjà inscrits dans leurs documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration, et dans le cadre du PLH intercommunal.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à transmettre la présente délibération au SMEP, et aux Personnes Publiques Associées du projet de SCOT concernées par cette décision,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'émettre un avis défavorable.

2) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**Le Maire expose :**

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion propose aux communes et établissements qui le souhaitent une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (Alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Décret n°98-111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurances des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'expression du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 02 juillet 2019 ayant fait vœu d'une mission facultative consistant à assister les collectivités et établissements souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci et ayant chargé son Président de soumettre cette proposition aux collectivités et établissements publics du département ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de mutualisation

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2021
- régime du contrat : capitalisation
- risques garantis pour la collectivité :
 - employant des agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC : TOUS RISQUES
 - et employant jusqu'à 29 agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : TOUS RISQUES

de charger le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit

d'autoriser le Maire à signer les conventions résultants du mandat donné.

3) RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCPM RELATIF A L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour l'année 2018.

4) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE MONTEREAU ET SES ENVIRONS (SITCOME)

Monsieur le Maire expose :

A la suite des différentes délibérations prises par le SITCOME et notamment les délibérations 2019-063-A et 2019-064-A, concernant la modification de ses statuts, en entérinant à l'article 1, 1^{er} paragraphe, les statuts du SITCOME,

En application des articles L.5212-1 à L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les communes de Barbey, Blennes, Cannes-Ecluse, Chevry en Sereine, Courcelles en Bassée, Echouboulains, Esmans, Forges, La Brosse Montceaux, la Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Saint Germain Laval, Salins, Thoury-Ferrottes et Varennes sur Seine, un Syndicat Intercommunal qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal de Transports collectifs de Montereau et ses environs dit « SITCOME ».

- Considérant que la modification statutaire vise à intégrer de nouveaux membres au Syndicat dans les conditions de l'article L.5211-18 du CGCT, et que dans le dispositif, le comité syndical accepte les adhésions,
- Considérant que les communes adhérentes au SITCOME doivent délibérer sur la modification des statuts de ce dernier, conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, afin de permettre la modification effective,
- Considérant l'adhésion effective des communes de Blennes, Chevry en Sereine, Noisy-Rudignon et Thoury-Ferrottes,
- Considérant que les adhésions effectives des communes de Diant et de Voulx, ne seront effectives qu'après le retrait de Voulx du Syndicat des Transports Sud Seine et Marne (STILL Nemours),

Il est proposé aux membres du conseil Municipal d'approuver l'article 1 des statuts du SITCOME :

Article 1^{er} :

En application des articles L.212-1 à L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les communes de Barbey, Blennes, Cannes-Ecluse, Chevry en Sereine, Courcelles en Bassée, Echouboulains, Esmans, Forges, La Brosse Montceaux, la Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Saint Germain Laval, Salins, Thoury-Ferrottes et Varennes sur Seine, un Syndicat Intercommunal qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs de Montereau et ses environs dit « SITCOME ».

Le SITCOME pourra également conventionner avec toute commune ou communauté de communes environnantes afin que ces dernières puissent bénéficier de l'expérience et de l'appui technique et professionnel des agents du SITCOME sur le service de Transport à la demande et allouer ses services en fonction du conventionnement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de modifier l'article 1 des statuts du Syndicat de la manière ci-dessus présentée.

5) DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANTS LE SITCOME

Monsieur le Maire expose :

La commune étant adhérente au SITCOME, les statuts stipule que le conseil municipal doit nommer 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

Désignation des 2 délégués titulaires :

Mrs Yves ROY et Denis CHOLLET proposent leur candidature

Après avoir voté à bulletin secret et ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires

Yves ROY et Denis CHOLLET

Désignation des 2 délégués suppléants :

Mrs José TOMAS et Benoît SAVARY proposent leur candidature

Après avoir voté à bulletin secret et ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants

José TOMAS et Benoît SAVARY.

6) APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET DE GEO-DETECTION DES RESEAUX

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Thoury-Ferrottes d'adhérer à un groupement de commandes de levés topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires),

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) et le Syndicat des Energies de Seine et Marne (SDESM) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 :

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes de leviers topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires),

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

7) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2018.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2018.

Mr René DEMONT se présente à 20h52, Mr le Maire l'autorise à assister à la séance.

8) AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Considérant que les comptes 204 « Subventions d'équipement versées » doivent faire l'objet d'un amortissement.

Considérant que l'instruction comptable M14 prévoit que les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de cinq ans.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable permet et autorise la neutralisation de cet amortissement.

Considérant que la procédure de neutralisation s'opère comme suit :

1) Constatation de l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement

- dépense de fonctionnement au compte 6811 chapitre 042,

- recette d'investissement aux comptes 28046 et 28041512 chapitre 040 ;

2) Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

- dépenses d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 040,

- recette de fonctionnement au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 042.

Lorsque qu'une subvention d'équipement est totalement amortie, elle est sortie du bilan.

Le comptable créditera :

le compte 2046 par le débit du compte 28046 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 39 759,81 €

Le compte 2041512 par le débit du compte 28041512 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 39 552,81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 5 ans pour la somme de 15 862,52 €.
- De neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour la somme de 15 862,52 €.

9) DECISION MODIFICATIVE

Afin d'amortir les subventions d'équipements versées, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Compte	Compte Amortissement	Montant	Durée	Amortissement 2019
2046	28046	39759,81	5	7 951,96
2041512	28041512	39552,81	5	7 910,56
Total				15 862,52

Section Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
042	6811	15 862,52	042	7768	15 862,52
			042	7768	4 602,60
TOTAL		15 862,52			20 465,12

Section Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
040	198	15 862,52	040	28046	7 951,96
040	198	4 602,60	040	28041512	7 910,56
TOTAL		20 465,12			15 862,52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'approuver la décision modificative ci-dessus présentée.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture d'un mail de l'entreprise Certinergy qui subventionne les travaux de menuiserie qui ont été fait à la mairie en décembre 2018, en vue du versement de la prime qui a tardé à venir.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier concernant des problèmes de voirie rue Petite, le courrier va être envoyé à la CCPM.
- Monsieur le Maire fait lecture d'une délibération du conseil syndical du Syndicat de la Région de Montereau Fault Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) concernant la modification du règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM.
- Remerciement de l'espérance varennoise pour l'accueil lors du défilé du 14 juillet.
- Monsieur le Maire remercie les consorts PELLETIER. En effet, Mr LEMIRRE est chargé de faire la coupe de foin sur leur parcelle et les bénéfices ont été alloués pour une somme de 1 060 Euros à la caisse des écoles et aux anciens.
- Remerciement de l'association le Jeu pour le versement d'une subvention.
- Remerciement de l'association Soutien Facil pour le versement d'une subvention.
- Remerciement de la famille BALEINE lors des obsèques de Madame Françoise BALEINE.
- La question concernant les oiseaux de la commune qui avait été posée lors d'un précédent conseil municipal a trouvée réponse dans le dernier TACOT.
- Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre anonyme reçue par le maire et ses adjoints. Il n'y aura pas de réponse à cette lettre et précise qu'il n'y aura jamais de réponse à des lettres anonymes !
- Félicitations à l'équipe Dormelles-Flagy-Thoury-Ferrottes pour avoir remporter la 1^{ère} place des jeux intervillages qui se sont déroulés le dimanche 29 septembre à Noisy-rudignon.
- Mr CHOLLET informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion sur le recensement, celui-ci aura lieu en janvier pour la commune.
- Mme LAROCHE rappelle que la pièce de Théâtre « traits d'esprit et breuvages » aura lieu le vendredi 4 octobre à la salle des fêtes de la Chouette Effraie.
- Mr BARTHOUX demande où en est la réfection du pont des Marais. Le bureau d'études a été choisi, la CCPM va lancer l'appel d'offres, la restitution est prévue courant novembre.
- Mr BARTHOUX souhaite savoir quand seront changés les compteurs plomb ? Monsieur le Maire précise que la lettre de la CCPM envoyée au Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de la Vallée de l'Orvanne est restée sans réponse.
- Mme DECRESSAT informe le conseil que le bus du ramassage scolaire du RPI arrive soit trop tôt, soit trop tard. Mr le Maire va contacter le prestataire pour aborder le sujet.
- Mme AMOUR fait un compte rendu sur la commission tourisme de la CCPM. Il y a beaucoup de lieux à découvrir sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h32.

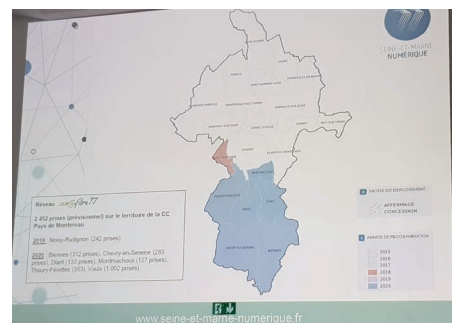
Le Maire
Yves ROY

Le secrétaire
José TOMAS

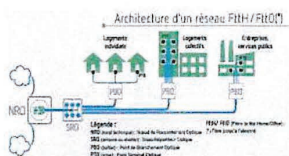
LA FIBRE ARRIVE /

Suite à l'invitation de Catherine LESSINGER, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Montereau en charge du numérique, Monsieur le Maire, Yves ROY, accompagné de Madame Djamila AMOUR et de Monsieur Denis CHOLLET, adjoints, ont assisté à une réunion à la CCPM avec le Syndicat « Seine et Marne Numérique » sur le déploiement de la fibre sur nos communes.

Après un exposé sur le Syndicat, celui-ci nous a confirmé que la fibre arriverait sur notre village en 2021.



Durée moyenne d'un déploiement FttH



CONCEPTION ETUDES

8 Mois

APS (...)

APD (...)

RÉALISATION TRAVAUX

7 mois

Infrastructure
transport
Infrastructure de
distribution ou
desserte

GEL RÈGLEMENTAIRE ARCEP

3 mois

Commercialisation
du réseau auprès
des FAI
Aucun raccordement
final durant cette
période

RACCORDEMENT FINAL

4 semaines

Durée moyenne d'un déploiement **18 mois**



RECENSEMENT DE LA POPULATION /



Le recensement se déroule à Thoury ! Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le recensement, c'est utile à tous !

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est

simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

- Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.
- Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies ...
- Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).
- Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi, il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer !

Le maire a proposé à Yannick Primard (qui s'occupe de la poste) d'être l'agent recenseur.

Elle se présentera chez vous, munie de sa carte officielle. Elle vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Recensement papier :

Remplissez lisiblement les questionnaires papier que Yannick vous remettra lors de son passage. Elle peut vous y aider si vous le souhaitez. Elle viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'insee.



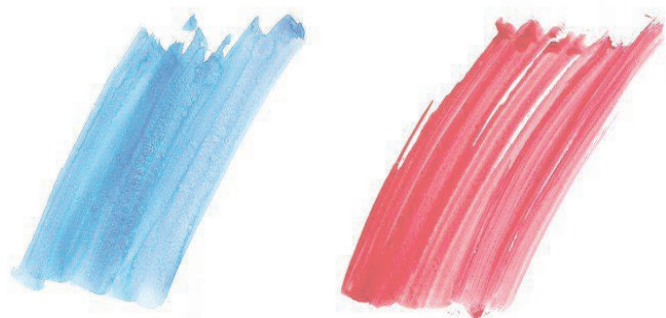
Recensement par Internet :

Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, et cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que Yannick vous aura remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 /



Les prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2020**.

Les nouveaux habitants pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 inclus.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le scrutin seront inscrits d'office dès lors qu'ils ont effectué leur recensement militaire.

Les cartes électorales des nouveaux inscrits seront adressées au plus tard le 10 mars 2020.





Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne

NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD, BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LE RENONCEMENT AUX SOINS ? Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable... Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires.

Pour ses assurés, l'Assurance Maladie a mis en place **UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE »** pour les guider **JUSQU'À LA RÉALISATION DE LEURS SOINS**. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin de « trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



Faites le point
sur vos droits avec un conseiller



Faites-vous guider
vers des professionnels de santé



Obtenez les aides
dont vous avez besoin

COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTÉS ?

Après d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone au

3646 Service 0,06 € / min
+ prix appel



LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.
- Appliquer le barème des ressources CADAL

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : Prêts de 10 000 €
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Prêts jusqu'à 10 000 € du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

TAUX D'INTÉRÊT

- ☞ 1 % → CONSTRUCTION et ACQUISITION
- ☞ 1.5 % → AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION

DURÉE DE REMBOURSEMENT

- 3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale :
C.A.D.A.L.
Hôtel du département
CS 50377
77010 MELUN cedex

Bureaux :
C.A.D.A.L.
3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

Coordonnées :
01 60 65 94 88
01 64 87 95 07
contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>

JEUX INTERVILLAGES 2019 /



Dimanche 29 septembre s'est déroulée la 2ème édition des JEUX INTERVILLAGES de l'Entente des communes du Bocage à Noisy Rudignon.

Les jeux intervillages qu'est-ce que c'est ? C'est un ensemble d'épreuves (tournois, relais, jeux de réflexion, jeux de précision, jeux d'adresse et d'équilibre...) où chaque équipe tente de récolter le maximum de points. Les équipes sont regroupées par appartenance aux RPI (regroupement pédagogiques intercommunaux) afin de réunir des effectifs suffisamment importants mais surtout que les enfants fréquentant les mêmes écoles puissent défendre la même couleur.

Les objectifs du service des sports de l'Entente étaient d'animer et valoriser le sport pour tous dans les communes de l'Entente mais également de certains voisins.

Les Maires des 7 communes ainsi que leurs conseillers municipaux étaient satisfaits d'avoir pu proposer cette épreuve atypique où des couples, des familles et des amis ont pu s'amuser, se dépenser chacun à leur niveau.

Résultats et récompenses :

Même si l'objectif principal était la pratique du sport pour tous il y avait un challenge à gagner. Les champions en titre Noisy Rudignon / Ville Saint Jacques laissent échapper leur titre pour 10 petits points. Ils sont battus par l'équipe Thoury Ferrottes / Flagy / Dormelles.

1er Thoury Ferrottes / Flagy / Dormelles (800 points)

2ème Noisy Rudignon / Ville Saint Jacques (790 points)

3ème Blennes / Chevry en Sereine / Diant (710 points)

4ème Voulx (605 points)

5ème Cannes Ecluse / Montmachoux (595 points)

Un beau succès pour cette 2ème édition : malgré des conditions météo difficiles (l'événement a failli être annulé) environ 250 participants ont défendu les couleurs de leur équipe.



Remerciements :

- aux élus des 7 communes de l'Entente
- aux 5 équipes pour leur participation
- aux capitaines et vices capitaines des équipes pour leur énorme implication :

Thoury Ferrottes : Hélène Decressat et Benoît Savary

Flagy : Nelly Rivière

Noisy Rudignon : Marie Laure Desante et Jean-François Corral

Ville Saint Jacques : Christelle Lieben

Blennes : Laurent Bardin et Nicolas Voirin

Chevry en Sereine : Christophe Renoncial

Diant : Paulo Ferreira

Voulx : Delphine De Carvalho, Sabine Dupré, Nicolas Bolze,

Horacio De Carvaho et Sylvain Lecosnier

Cannes Ecluse : Amandine Gauthier et Denis Miguet

Montmachoux : Elodie Henry, Sarah Chanteau,

Bernard Creton et Guillaume Ledet



RUN AND BIKE : 2^e ÉDITION /

Dimanche 17 novembre s'est déroulé le 2^{ème} Run and Bike de l'Entente des communes du Bocage à Blennes.

Le Run and Bike qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'une pratique qui consiste à enchaîner le vélo et la course à pied par équipe, avec un seul vélo pour deux équipiers. Sur une distance donnée, les deux partenaires s'échangent librement le vélo comme bon leur semble. Une belle course basée sur la cohésion d'équipe et le partage !

Les objectifs du service des sports de l'Entente étaient d'animer et valoriser le territoire de la commune de Blennes et de faire découvrir aux habitants une activité innovante, populaire et accessible à tous afin de développer le sport pour tous dans une politique de sport santé.

Le Maire de la commune, Pascal Dalicieux et ses élus étaient satisfaits d'avoir pu proposer cette course atypique où des couples, des familles, des enfants et des amis ont pu s'amuser, se dépenser chacun à leur niveau. Il était beau de voir la solidarité entre les binômes et de voir se côtoyer facilement des sportifs au niveau hétérogène. Le tout dans un environnement rural magnifique entre bois et chemins et parmi les couleurs d'automne.

Participants, résultats et récompenses : cette année ce sont 40 équipes qui se sont présentées au départ soit une hausse de 25% du nombre de participants. Plusieurs clubs sont venus nous rendre visite en plus de celui de l'ANSA qui était déjà présent l'année dernière : ANSA, ASL Raid, USGP Raid, ALL Bike, UCM Veneux les Sablons... Tous les enfants ayant participé au parcours 3,5km ont pu être récompensés grâce aux lots offerts par le département. Les coupes et les médailles étaient offertes par le service des sports.



- 7.5km scratch:
 - 1 LALLEMEN Thomas/ FRESNEAU Maxime
 - 2 MENARD Rudy / MENARD Jessica (1ère équipe mixte)
 - 3 BOURGIS Morgane / VEILLARD Fabrice
- 7.5km catégorie femmes :

BRIDERON Virginie / COUARD Marie
- 7.5km catégorie mixte :

MENARD Rudy / MENARD Jessica
- 14km scratch :
 - 1 MAUVAIS Clément / MAUVAIS Thomas
 - 2 VALTAT Céline / ROBERT Quentin (1ère équipe mixte)
 - 3 BROCHOT Vincent / KORZEC Patricia
- 14km catégorie femmes :

ROBINEAU Chloé / POURAUX Fanny
- 14km catégorie mixte :

VALTAT Céline / ROBERT Quentin

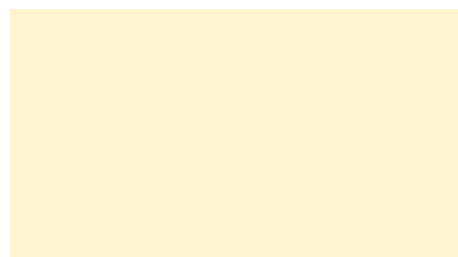
Clément et Thomas MAUVAIS remportent le classement général pour la seconde année de suite. A noter également la seconde victoire de Céline VALTAT au classement des équipes mixtes.

Une seconde édition très réussie par une hausse du nombre de participants (82 contre 62 en 2018) et du nombre de clubs présents (5 contre 1 en 2018) et par la satisfaction de tous. Le parcours rendu très exigeant par les intempéries a satisfait encore une fois les licenciés comme les débutants.

Tous ont salué notre organisation et c'est de bonne augure en vue de la 3ème édition. Fort de nos 2 années d'expérience nous allons pouvoir continuer à développer cette course.

Les organisateurs (Mairie de Blennes, Service des Sports de l'Entente et CDSMR 77) ont réussi leur pari. Ils tiennent d'ailleurs à remercier :

- les élus de la commune (Pascal DALICIEUX le Maire, Laurent BARDIN, Arno SOLAZZO, Sandra DESSOUT et Stéphanie PRISE) pour leur aide précieuse, l'organisation et la logistique devant être rigoureuse pour permettre le succès de l'épreuve en toute sécurité.
- aux clubs présents pour leur sympathique participation.
- aux bénévoles qui nous ont accompagnés sans qui l'épreuve n'aurait pas pu se dérouler (Sylvie GIBERT, Jérémy BESNAULT, Paulo FERREIRA et Jean Pierre DOUSSOT)





FÊTE DE LA POMME : 6^e ÉDITIONS /

Malgré une météo, plus que capricieuse, environ 750 litres de jus de pomme sont sortis des pressoirs. 1 tonne 500 de pommes ont été ramassées dans le Loiret.

Cette année, la commune a acheté un pressoir et un broyeur qui sont venus s'ajouter aux pressoirs apportés par Eric Perdereau et Thierry David. La journée a été animée par un orgue de Barbarie, la lecture de contes par Françoise Bègue et les tours en calèche, ce qui a ravi petits et grands.

Un grand merci à tous les bénévoles pour l'organisation de cette belle journée, aux producteurs locaux, aux associations, à la Curieuse pour la tenue de la restauration, aux enfants de l'école de Thoury-Ferrottes pour les dessins qu'ils ont fait sur le thème de la pomme et qui ont servi de décor à l'espace réservé aux contes, aux agents techniques et administratifs et à la commune de Cannes-Écluse pour le prêt de barnums.





Les bénévoles : Valérie Coupé et Claude - Virginie Laroche - Brigitte Le Raisnier - Elody Moreau - Jean-Marie Turci et Lorraine - Jacques Liard - Roland Robineau - Claudine Baudin - Eric Perdereau et son frère Jean-Pierre - José et Emeric Tomas - Estelle, Melvin, Cybile et Yves Roy - Magali et Benoît Savary - Djamila, Maïdy, Gianni, Evan Amour-Barrault - Françoise Bègue - Marilyne et Thierry David - Jérémy Demetrius - Denis Chollet - Julien Rogeon - Julien Golleau.

Restauration avec la Curieuse : Alice Barthélémy - Juliette Nippert - Solène Le Bourdieu - Djamila Amour - Elise Gislard - Arnaud Eymery - David Barrault - Pascal Martinez - Thomas Gigot.

Les exposants : Le Fournil de Violette - La ferme des autruches - La brasserie du Pays de Seine et Loing - Rouge Framboise - EARL Famille Tourte - Mr Perichon Bernard - Fait Maison Bleue.

Les associations : Les attelages du Prat - Cheva'Anes de Trait - Avettes du Bocage - Les croqueurs de pommes de la Brie et du Gâtinais - La curieuse.

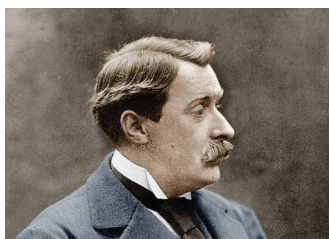
FESTIVAL DE THÉÂTRE DU BOCAGE /



Les bons breuvages pour la chouette effraie

Depuis 3 ans, le festival de théâtre du Bocage pose ses valises et déclame ses répliques dans notre village. Le 4 octobre, c'est dans une salle de la chouette effraie comble et comblée qu'Orca Théâtre et Paraph Théâtre ouvraient l'édition 2019 avec « Traits d'esprit et breuvages », une adaptation de l'œuvre d'Alphonse Allais « Le Captain Cap, ses aventures, ses idées, ses breuvages ». Dans un décor bien trouvé, les lectures brillamment interprétées par le duo Cécile Nicod et Catherine Hayes ont emporté les spectateurs dans les effluves d'un délicieux cocktail de délires, philosophant, verre après verre sur les choses de la vie, la politique, la bureaucratie, la géopolitique, les mathématiques sans oublier les bons breuvages... tout y passe ! Dans un univers fantasque et déjanté, sous les frasques de Captain Cap et d'Auguste l'Orang-Outang, les messages passent et amènent les spectateurs à s'interroger sur notre drôle de monde.

Le festival de théâtre du Bocage repassera l'an prochain, même salle, même période. L'occasion de s'ouvrir à la culture sûrement, de découvrir des œuvres peut-être, de s'ennuyer certainement pas ! Une idée de sortie simple, à deux pas de notre pas de porte, dont la qualité mérite le déplacement. On attend avec impatience l'édition 2020 !



Un peu de culture :

Alphonse Allais est un humoriste né en 1854. Il a participé à la fondation du cabaret du Chat Noir. Producteur de pièces de théâtre, rédacteur en chef de l'hebdomadaire illustré « Le Sourire », il écrit et publie des milliers de contes humoristiques, fantaisies et chroniques. Salué par Jules Renard, André Breton et Sacha Guitry, il meurt à l'âge de 50 ans après avoir publié sa dernière chronique « La faillite des centenaires ».



EXPOSITION PHOTO : « HIVER » DE THOMAS GIGOT /

Au cours du week-end du 21-22 septembre, La Curieuse vous a convié à une expo photos à l'église de Thoury. Gros succès pour cet événement puisqu'environ 200 personnes de tous horizons sont venues admirer les photographies de Thomas Gigot.

Ce photographe nous a proposé une très belle sélection de photos à l'ambiance hivernale. Son exposition baptisée « Hiver » regroupait près de 35 photos prises pour la plupart dans les environs du village. Mêlant abstraction et jeux de lumières, les œuvres de Thomas Gigot ont séduit les visiteurs par leur dimension picturale. Ses paysages poétiques entremêlent brume, givre et neige avec beaucoup de simplicité et de poésie. Petits et grands se sont succédés tout au long du week-end pour admirer les photos et discuter avec l'artiste.

Le dimanche a été marqué également par la visite de Mme la Députée Valérie Lacroute qui a passé un long moment à découvrir les œuvres et à discuter avec M. le maire et Thomas Gigot. L'exposition qui coïncidait avec les journées du patrimoine a permis aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir l'église, endroit lumineux et paisible propice à ce genre d'événements.

La Curieuse continuera à essayer de vous régaler encore l'année prochaine autour d'une expo, d'un concert ou autres réjouissances culturelles. Nous espérons vous y voir encore plus nombreux.

Alors à bientôt, restez curieux !!!



UN RETOUR AUX ANNÉES 80 /

Un vent de folie a soufflé dans les cheveux des amateurs de soirées « Années 80 », bien qu'en petit comité. Comme toujours dans les soirées organisées par l'association Thoury'Bambel, la bonne ambiance était de mise sur la piste de danse ce 28 septembre, et le repas très apprécié. Pour rappel, Thoury Bambel finance le spectacle de Noël et les cadeaux offerts aux enfants de la commune, organise la chasse aux œufs et le vide-grenier... L'association vous accueillera à bras ouvert pour intégrer l'équipe des heureux bénévoles.

Contactez Sandrine au 06 60 36 81 54.



BREVET DES COLLÈGES /

Le vendredi 18 octobre, Monsieur le Maire, sur invitation de Monsieur le Directeur du collège Jacques Prévert, s'est rendu à la cérémonie de remise des brevets du collège.

Félicitations aux lauréats de notre commune :
 COUPE Mathias - DEMETRIUS-JACOB Lauraly -
 JARQUIS Baptiste - KHEDR Naomie - MEUNIER Benoît
 - MOLLET Hélicia - PEREIRA Théa - ROY Melvin
 Ainsi que nos 2 lauréats scolarisés sur d'autres collèges :
 BOUCHARD-TOUBOUL Jules - FORAT Audrey

Monsieur le Maire et son conseil municipal les recevra très prochainement pour les féliciter et leur offrir un cadeau comme à l'accoutumée depuis 6 ans.



UNE BELLE RESTAURATION DU CHRIST DE NOTRE EGLISE /

Le christ a été crucifié et, étant humain, il a souffert sur la croix, son sang a coulé. Et cela fait aujourd'hui couler cette encre.

Parce que rien n'est simple, que nous « héritons » de ce qui nous a été transmis et de ce que nous acceptons plus ou moins de recevoir, comme tout un chacun nous portons notre culture commune. Culture qu'il est important de défendre.

Et pourtant, certains acceptent d'être portés et crucifiés dessus tandis que d'autres se battent pour ne pas en arriver là et souffrir à ce point.

Bien qu'ancré profondément dans la laïcité, un athée peut aussi être un croyant. Après réflexion et confrontation à son milieu social et familial d'origine, son époque, ses rencontres, il n'est pas inconciliable d'être athée et néanmoins croyant en une

multitude d'éléments de la vie, de la nature, de l'Homme, du vent, de la pluie, de l'humanité.

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même », jolie précepte qu'il nous faut remettre à jour en ces temps troubles ! C'est peut-être ça le vivre ensemble !



Avant



Après restauration

MARCHÉ DE NOËL /

Le samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre a eu lieu la 8ème édition du marché de Noël organisé par Les petites mains de Thoury dans la salle des fêtes de la Chouette Effraie.

Une quinzaine d'exposants ont répondu à l'invitation de l'association.

Deux jours durant lesquelles, une centaine de visiteurs est venue remplir la hotte du père Noël pour ravir petits et grands.



REPAS DES AINÉS /

Le repas des aînés a eu lieu le mercredi 4 décembre au restaurant du Golf de la Forteresse.

Quelques 58 convives ont ainsi pu déguster un délicieux repas concocté par le chef de cuisine.

Cette après-midi a été animée par une magicienne prénommée « Marielle ». Beaucoup d'entre nous ont essayé de comprendre ces tours mais sans succès.

Un moment convivial et apprécié de tous où bonne humeur et discussions animées ont rythmé ce déjeuner.



Le mot de M. le Maire :

« Mesdames, Messieurs, Chers invités,

Je suis heureux d'être présent à vos côtés, à l'occasion du traditionnel repas que la commune offre aux aînés en signe de remerciements, de respect, mais aussi d'amitié, de chaleur humaine et de moments partagés.

Ce repas annuel fait partie de ces moments privilégiés, si riches et importants, qui permettent de conserver et de resserrer les liens entre nous tous.

Vous allez le constater, nous avons apporté un changement pour cet après-midi festif avec la prestation d'une magicienne.

Cette année encore, vos papilles seront réjouies par le menu que nous a concocté Madame CRAPARD Michelle et son équipe et que vous pourrez déguster d'ici quelques instants.

Une commune qui n'oublie pas son histoire se développe avec la solidarité intergénérationnelle dans le respect de chacun. Vous devez toutes et tous vous sentir partie prenante de votre commune, fiers d'être THOURY-FERROTOIS.

Comme je le disais, ce repas annuel s'inscrit dans ces moments privilégiés, si précieux, si riches d'échanges et de convivialités. C'est pour cela que nous y tenons tant et sans doute également pour cela que vous êtes si nombreuses et nombreux chaque année à répondre à notre invitation et nous honorer de votre présence. Merci sincèrement à vous toutes et tous pour votre confiance.

Je sais que vous êtes attentifs et attachés à tout ce qui se fait pour améliorer, défendre et construire votre quotidien dans notre commune. Soyez certains que nous travaillons chaque jour et chaque instant pour vous rendre la vie là moins difficile possible, améliorer votre quotidien et préserver une vie agréable à toutes les générations.

Pour finir, je tiens à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué à la préparation de cet après-midi.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le temps est venu de chasser les chagrins, les soucis et les douleurs pour laisser place à l'amour, la joie et la bienveillance !

Mesdames, Messieurs, Chers invités, il me reste à vous souhaiter de merveilleuses fêtes de fin d'année remplies de partage et d'amitié, en espérant que tous vos vœux soient exaucés.

Bon appétit. »



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE : C'ÉTAIT IL Y A UN SIÈCLE /

Un an après la fin des combats de la Grande Guerre, le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée.

Désormais, le silence domine là où l'orage d'acier a tonné avec fureur. Il règne sur d'innombrables champs de batailles qui ont charrié un si long cortège de morts, de mutilés, de blessés et de traumatisés.

Les traités sont signés, l'allégresse de la Victoire s'est déployée dans une ampleur incomparable le 14 juillet 1919, l'état de siège vient d'être levé, la vie sociale et politique reprend ses droits, la démobilisation poursuit sa lente progression. Les Poilus retrouvent leur foyer, leur famille et leur commune. Ils découvrent une vie bouleversée, une France transformée par une épreuve de quatre années et par de profondes séquelles. Partout, le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant, que le retour à l'avant-guerre est impossible.



C'était il y a cent ans. Une nouvelle page s'ouvrait. Celle du souvenir, de la mémoire et de l'hommage.

Depuis, inlassablement, les Français sont fidèles à cet anniversaire. En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de nos villes et de nos villages, toutes les générations – unies et solidaires – se rassemblent et se recueillent.

La Nation se souvient de ceux qui se sont battus pour elle entre 1914 et 1918. Elle n'oublie pas ses enfants tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Elle n'oublie pas le sang versé par des soldats venus d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique. Elle salue toutes les nations alliées qui ont partagé le même combat.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure.

Depuis 2012, chaque 11 novembre est aussi l'occasion d'honorer toutes les filles et les fils de France qui, dans tous les conflits, hier comme aujourd'hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême.

En ce jour, la Nation rend un hommage particulier aux soldats morts pour la France en opérations extérieures. En inaugurant un monument national en leur mémoire, le Président de la République inscrit dans la pierre comme dans les mémoires la reconnaissance pleine et entière de tout un peuple pour ses combattants. Haut Lieu de la Mémoire Nationale, ce « monument aux morts pour la France en opérations extérieures » est aussi un rappel : la préservation de notre indépendance, de notre liberté et de nos valeurs repose sur ceux qui ont donné leur vie pour les défendre.



NETTOYONS LA NATURE /

Le 28 septembre, après-midi, environ vingt-cinq volontaires se sont retrouvés sur la place de la Mairie pour l'opération « Nettoyons la nature ».

Plusieurs groupes, équipés de chasubles, gants et sacs poubelle, offerts par les Etablissements Leclerc de Varennes sur Seine se sont divisés pour essayer de ramasser le maximum de déchets sur le territoire de la commune : Bichereau, les Marais et les chemins communaux du bourg.

Ont été ramassés, des pneus, du grillage, beaucoup de plastique, du verre... Tout ceci part ensuite à la déchetterie de Voulx.

Pour la 2ème année consécutive, quelques personnes de la maison d'accueil spécialisée de la Vallée du Lunain ont participé à ce ramassage. Merci Olivier.

Comme tous les ans, les participants ont partagé un goûter.

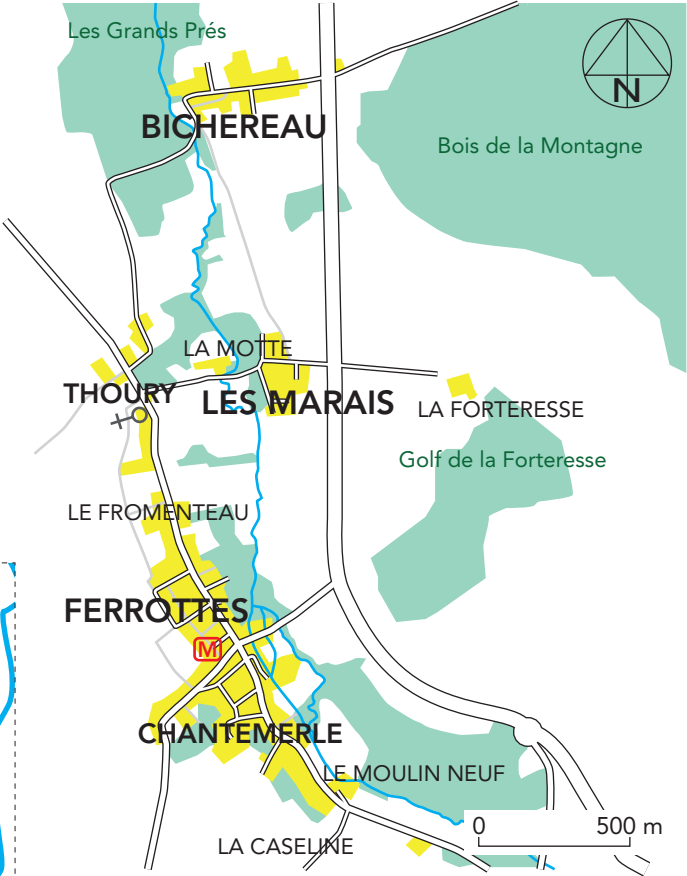
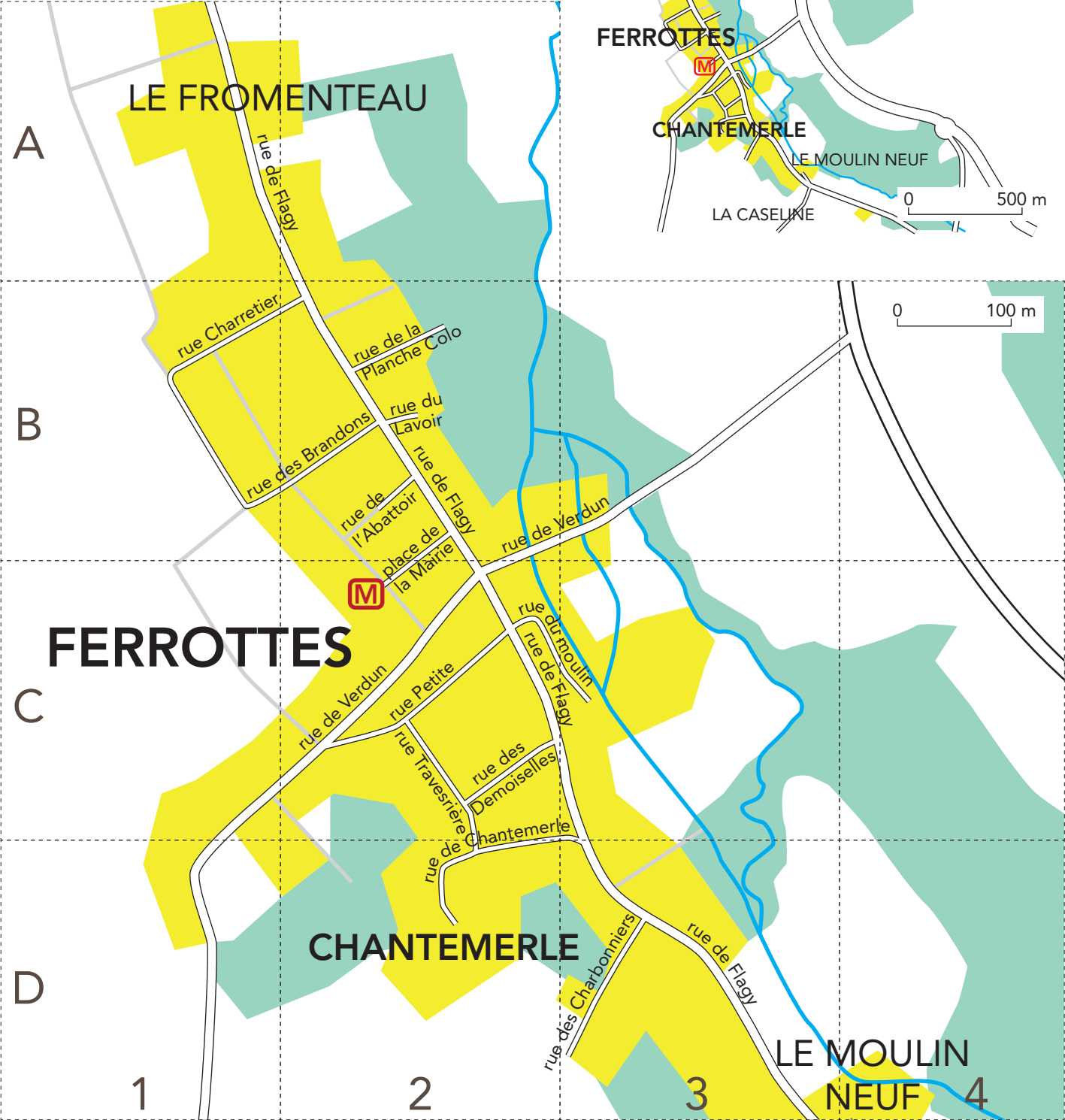
Rendez-vous en septembre 2020 !



PLAN DE THOURY-FERROTTE

Noms des rues :

l'Abattoir (rue de)	B2
Brandons (rue des)	B2
Chantemerle (rue de)	D2
Charbonniers (rue des)	D3
Charretier (rue)	B1
Demoiselles (rue des)	C2
Flagy (rue de)	A1-D3
Lavoir (rue du)	B2
Mairie (place de la)	B2
Moulin (rue du)	C2
Petite (rue)	C2
Planche Colo (rue de la)	B2
Traversière (rue)	C2
Verdun (rue de)	D1-D3
Mairie	



PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h
 Mercredi de 9h à 12h
 Vendredi de 16h à 19h
 Tél. : 01 64 31 94 45
 Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h
 Levée du courrier à 16h15
 Mercredi de 9h30 à 12h
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 09 63 43 77 05
 Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : **17**
 POMPIERS : **18**
 SAMU : **15**

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

**HORAIRES DE TRAVAUX
de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouvrés de 7h à 20h
 Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
 Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Conteneurs à verre et à journaux :
 - en bas de la rue de Verdun
 - au lavoir de Bichereau
 - au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?
 Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

**BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS
DÉCHETS INTERDIT** (art. 84 - règlement sanitaire départementale)**DÉCHETTERIE DE VOULX /**

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04
 Lundi, mercredi : 9h-12h30 / 13h30-18h
 Vendredi : 13h30-18h
 Samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h
 Dimanche : 9h-12h
 Mardi, jeudi : fermé
 Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

ÉTAT CIVIL

ILS SE SONT DIT OUI /

Rudy MENARD et Jessica DUBIGNY le 19 octobre 2019

Esco Bar
Bar - Tabac - Jeux - Brasserie

01.64.31.10.26
escobar.thoury@gmail.com
39 rue de Flagy
77940 THOURY-FEROTTES
RCS 831 111 018 MELUN



BAR-TABAC-JEUX-BRASSERIE

Lundi	7h - 21h
Mardi	7h - 21h
Mercredi	7h - 21h
Jeudi	Dormito
Vendredi	7h - 1h
Samedi	8h - 1h
Dimanche	8h - 13h

megAgence®
consultants immobiliers



Alice BARTHELEMY
Agent Commercial Indépendant
06 52 52 55 58
alice.barthelemy@megagence.com
RSAC N° 835 131 525 - Melun

www.megAgence.com

sas Melun groupe - 49, av. Bartholdi - 77000 Le Mans
CPI 7201 2018 000 005 715 Somme - RCS 531 140 515 garantie Gelan




Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com



THOMAS GIGOT
PHOTOGRAPHIE - GRAPHISTE
06.64.42.86.97
www.graphiktom.com thomas.gigot@gmail.com

EN MON CORPS ET CONSCIENCE

MARGOT MARMIGNON

MASSAGE BIEN-ÊTRE
SOINS ESTHÉTIQUES

0674758829



Melo Coiff
Coiffure maquillage et ongles
Service à votre domicile

06.59.85.33.28

Rameau mélodie
77940 thoury ferottes
melodie.tomjan@laposte.net

Facebook: melo Coiff



SOFREP
MR KHEDR

Revêtement sols et murs - Agencement de pièces - Petits maçonnerie - Travaux de finitions

76 Rue de flagy - 77940 Thoury Ferottes
Tél: 0620642533 SIRET: 510475015RM77
Site: www.sofrep77.com
Email: contact@sofrep77.com - sofrep@hotmail.fr




MARIE-ANNE SERVICES Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19
SERVICE A LA PERSONNE

Préstations entièrement personnalisées, permettant aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie, dépendantes ou handicapées de continuer à vivre chez elle en toute indépendance.

Votre carte de visite ici
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury !

TSO Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance
56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com



GUILLON-MORIZE

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

ISOLATIONS - CARRELAGES - COUVERTURES - RAVALEMENT



Les Attelages du Prat
Tel 06 09 07 87 10



Email: lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com

Gîte de la Caseline
 (Thoury-Ferrottes)


"GITES DE FRANCE"

 Denise Quatre
 06 80 05 51 47

 Bruno Pelletier
 06 09 70 82 85

 Site internet :
 «Gîte de France en
 Seine-et-Marne»
 n°394

**Chambres d'hôtes
 de l'Orvanne**
 (Thoury-Ferrottes)


"GITES DE FRANCE"

 Marie-France et
 Henry Graffagnino

 9, rue du Pont de la
 messe - Bichereau
 01 60 74 73 66
 06 08 14 90 58

 Henri.graff@
 wanadoo.fr

**Floriane
 HERON**

Présentatrice Yunique

06.66.42.72.11.

floriane.heron@gmail.com

<http://www.yuniqueproduct.com/>

FlorianeHeron

Page Facebook : Floriane H.



Tél: 06.45.40.46.66.


Dadou
 Services

PIRES Adrien

77940 Thoury Ferrottes

dadouservices@gmail.com

Aménagement intérieur

Entretien de jardin

Bricolage Divers

06.33.98.11.82

Isabelle Guillemot
 Conseillère Partylite

 Bougies
 et
 accessoires

 Facebook: Isabelle conseillère Partylite
<https://isabelle.partylite.fr>
 Tel: 06.33.66.14.83

Join the Party

Lionel HUGUET
**NATUROPATE
 IRIDOLOGUE**

8 rue du moulin

77940 THOURY FERROTTE

tél : 01 60 57 01 22

lionel.huguet77@gmail.com

www.naturopathe-iridologue77.fr


MENUISERIE - EBENISTERIE

AMENAGEMENT - RENOVATION

Lionel HUGUET
TOUS TRAVAUX INTERIEURS & EXTERIEURS
PORTES, PORTAILS, FENETRES, VOILETS (bois & PVC)
Fabrication sur mesures de
tous types de mobiliers

 AGENCEMENT INTERIEUR : aménagement
 de combles - Parquet - Placard - Dressing

01.60.57.01.22 / 07.77.32.62.15
8 rue du moulin 77940 THOURY FERROTTE

Votre carte de visite ici
 C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury


**M.C. CHARPENTE
 BOIS**

 couverture, zinguerie,
 modification de charpente, aménagement de comble, escalier, terrasse...

 Clément Mauvais
 Tél. 06 81 43 33 35
m.c.charpentebois@gmail.com
 siren : 788 784 288

17 rue de Flagy 77940 Thoury-Ferrottes


FOREVER

Dromigny Deborah

Tel : 06.04.41.99.08

Mail : deborahdromigny@gmail.com

Facebook : Deborah-Aloé Vera


Jérémie Cohen
 Ostéopathe D.F.O.

 17 bis rue de Flagy
 Thoury Ferrottes

07 66 08 56 53

osteopathe.thoury@gmail.com

 Nourrissons, enfants, adultes,
 femmes enceintes, sportifs

Dimanche 26 janvier à 15h30

Galette des anciens

La traditionnelle cérémonie de la galette des rois pour les personnes âgées de + de 65 ans résidant sur la commune.

Salle de la Chouette Effraie



Vendredi 14 février et samedi 15 février à 20h30

ONE WOMAN SHOW

Malika Lenormand «Voilà où j'en suis !»

L'histoire d'une femme de 40 ans, divorcée, dynamique, à la fois tendre et drôle. Valise à la main, elle transporte le public dans son univers où elle n'hésite pas à aborder la sexualité. Dans ce spectacle, écrit et mis en scène par ses soins, Malika Lenormand conte ses péripéties à la façon d'un Jean-Marie Bigard en jupons.

Attention, pour public averti... de quoi pimenter votre St-Valentin !

Tarif unique 10€.

Réservation en mairie

ou par tel au 01 64 31 94 45

Salle de la Chouette Effraie

Thoury-Ferrottes
salle de la chouette effraie

Premier one woman show
Malika Lenormand
Voilà où j'en suis !
PUBLIC AVERTI

Vendredi 14 février 2020
et samedi 15 février à 20h30

Tarif 10€ - Réservation en mairie ou 01.64.31.94.45

Mairie de Thoury-Ferrottes
Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Djamilia Amour, René Demont, Virginie Laroche, Roland Robineau, Yves Roy, José Tomas
Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, les bibliothécaires, le Conseil Municipal des jeunes, D. Chollet, E. Gislard
Photos : D. Amour, T. Gigot, Y. Roy

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : adresse.equipe.thoury@gmail.com
Imprimé sur papier recyclé par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Décembre 2019 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !